



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des établissements

Département de l'organisation scolaire

Affaire suivie par
Camille LAMARQUE

Téléphone
01 57 02 65 59

Fax
01 57 02 65 15

Mél
camille.lamarque@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 11 octobre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées
Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges

Pour attribution

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

-Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

Pour information

Circulaire n° 2019 - 096

Objet : Préparation de la rentrée 2020 – Campagne de modification de la carte des postes spécifiques nationaux (SPEN)

Pièces jointes : 2 annexes

Annexe 1 - Nomenclature relative aux postes spécifiques nationaux

Annexe 2 - Formulaires de demande

Afin de préparer les opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, et des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, une attention particulière est portée aux postes dits « spécifiques nationaux », dont **la nomenclature actualisée** est présentée en **annexe 1** de la présente circulaire.

En effet, ces postes font l'objet de procédures de recrutement très sélectives, en raison de l'étroite adéquation nécessaire entre la nature de l'enseignement qu'ils impliquent et les compétences de leurs occupants. Comme chaque année, ces procédures seront détaillées dans une publication du Bulletin officiel du début du mois de novembre ; je vous invite toutefois à consulter d'ores et déjà le **B.O. spécial n°5 du 8 novembre 2018**, qui vous apportera de nombreuses informations utiles au bon déroulement de cette campagne.

Ceci étant, il vous appartient tout d'abord d'étudier, en lien avec les corps d'inspection, la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.



Le cas échéant, je vous invite à transmettre ensuite à la division des établissements (DE), département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS), vos propositions d'évolution de postes au plus tard **le mardi 5 novembre 2019, délai de rigueur.**

Quatre types de modifications sont envisageables :

2

- la **qualification** en support spécifique national d'un support non spécifique vacant au 01/09/2020 ;
- la **déqualification** d'un support spécifique national vacant au 01/09/2020, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique, ou sa **suppression** complète ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2020) d'un support spécifique.


Je vous rappelle que les demandes d'intervention sur les postes occupés au 01/09/2020 ne sont pas recevables (ex : dossier de retraite non saisi).

Ces demandes doivent être adressées au service compétent par *courrier électronique* (ce.dos@ac-creteil.fr), **sous format informatisé** via l'un des formulaires présentés en **annexe 2**, accompagné d'une fiche de poste détaillée à destination des candidats. Dans le cas de plusieurs demandes, et quelle qu'en soit la nature, merci de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Enfin, compte tenu du très grand nombre de postes spécifiques nationaux restés vacants lors des opérations du mouvement spécifique national 2019, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre proposition, et sur la nécessité de l'expliciter de manière détaillée dans le formulaire désigné.

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre la qualification des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD